

# L'échiquier

LA STRATÉGIE DU RENSEIGNEMENT PRIVÉ

## GRAND ANGLE

Investissements directs étrangers,  
géopolitique et investigation privée

## AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Étude de cas :  
Les services consulaires  
au service de la vérité

## PORTRAIT D'ARP

Karine TOURNAY

## FOCUS MATÉRIEL

Traceur PROTAG-BLE

©L'échiquier | Création originale de l'ONARP  
n°10 - Septembre 2025

[www.onarp.org](http://www.onarp.org)

**04**

**L'ÉDITO DES  
ADMINS**

---

**08**

**LA TRIBUNE INVITÉE**

---

L'UTT lance un DU  
d'analyste OSINT

**13**

**GRAND ANGLE**

---

Investissements directs  
étrangers,  
géopolitique et  
investigation privée

**26**

**AU DELÀ DES  
FRONTIÈRES**

---

Étude de cas :  
Les services consulaires au  
service de la vérité

**05**

**ACTU  
JURISPRUDENCE**

---

Droit social : le droit  
à la preuve poursuit  
sa progression

**10**

**PORTRAIT D'ARP**

---

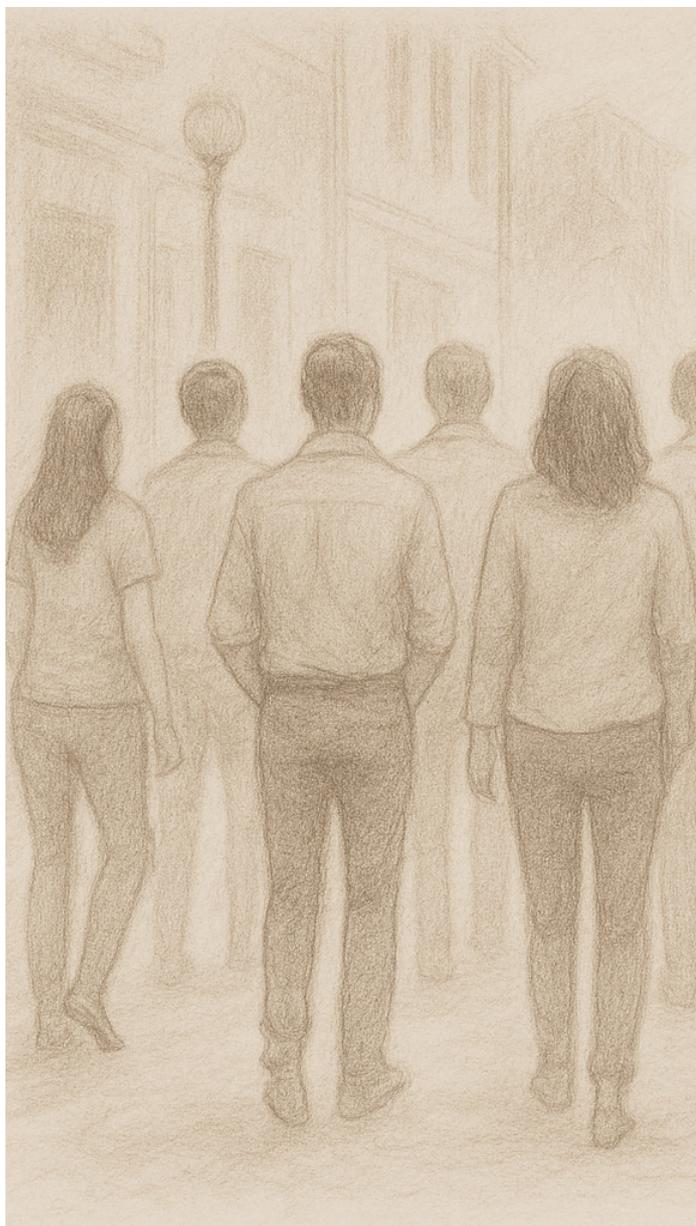
Karine TOURNAY

**22**

**FOCUS MATÉRIEL**

---

Traceur PROTAG-  
BLE



INSPIRATION DE CONTENU  
**MEMBRES DE L'ONARP**

REMERCIEMENT SPÉCIAL  
**KARINE TOURNAY**

RÉDACTEURS DANS CE NUMÉRO  
**ANTHONY BRUNELIÈRE  
CAROLE FRÉMY  
OLIVIER GROLEAU  
GEOFFREY PAGÈS-GALDILOLO  
ÉMELINE STRENTZ**

RÉDACTRICE EN CHEF  
**CAROLE FRÉMY**

FONDATEUR DE L'ONARP  
**OLIVIER GROLEAU**

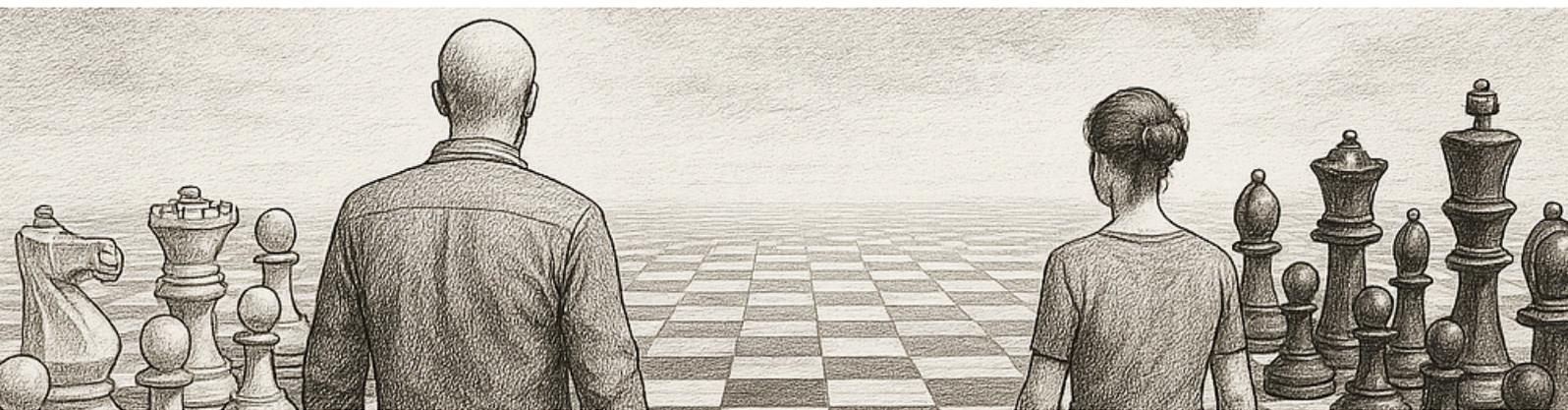
ADMINISTRATEURS DE L'ONARP  
**CAROLE FRÉMY  
OLIVIER GROLEAU**

ILLUSTRATIONS  
**IA / DALL-E**

©CRÉDIT PHOTOS  
**OLIVIER GROLEAU**

PARTENAIRE DANS CE NUMÉRO





# L'ÉDITO DES ADMINS

Avec ce 10<sup>e</sup> numéro, notre gazette change de nom pour mieux refléter l'identité et l'ambition de l'ONARP.

L'échiquier est le plateau où chaque pièce, avec son rôle propre, contribue à une stratégie globale. Il incarne l'art de la prévoyance et de la complémentarité. À l'image des Agents de Recherches Privées (ARP), des analystes en Open Source Intelligence (OSINT) et des experts en Intelligence Économique (IE), le cavalier, le fou et la tour avancent selon leurs règles spécifiques, mais vers une finalité commune : anticiper, défendre, protéger.

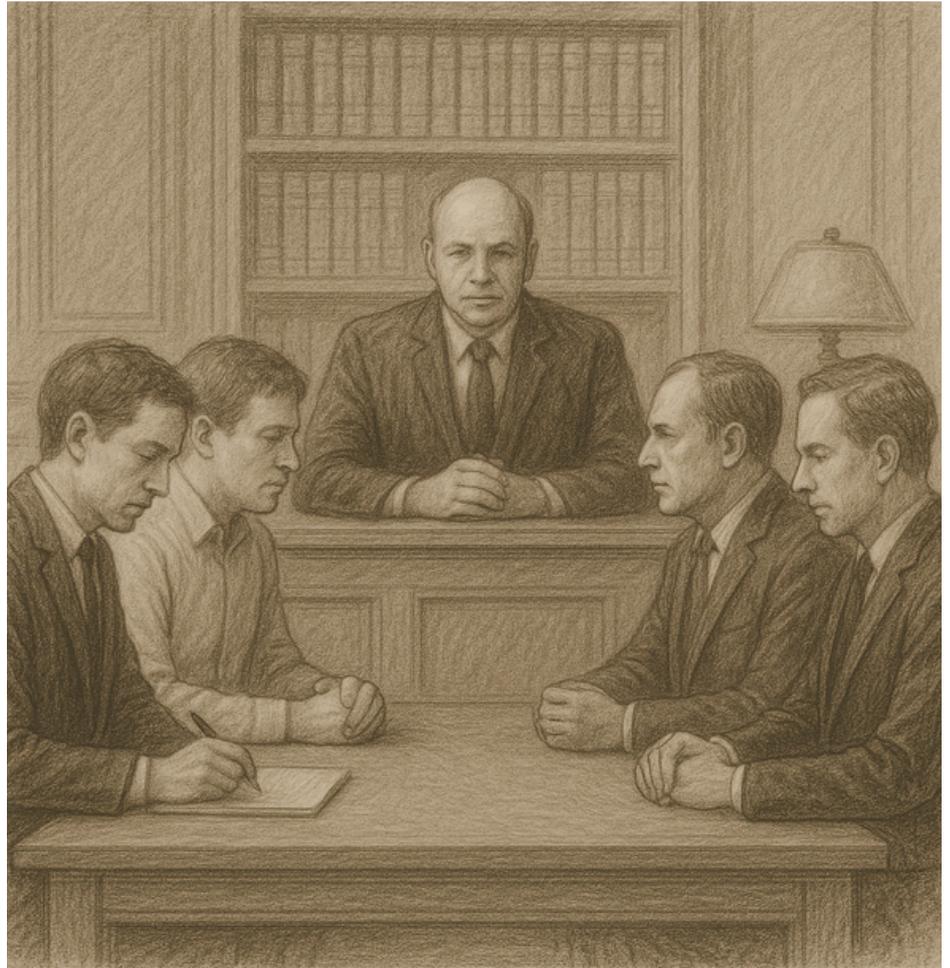
Nommer notre gazette L'échiquier revient donc à rappeler que l'information est notre plateau de jeu, et que chaque numéro est une partie où se dévoilent les coups d'avance qui feront la différence.

Ce 10<sup>e</sup> numéro est aussi un jalon : il témoigne de la continuité, de l'engagement et de l'esprit collectif qui animent notre réseau. Merci à toutes celles et ceux qui contribuent à faire vivre cette publication et à enrichir nos professions de leurs idées, de leurs expériences et de leurs réflexions.

Dans l'échiquier du renseignement privé, chaque coup est décisif pour préserver la souveraineté économique de nos entreprises.

Olivier GROLEAU  
Fondateur | Administrateur

Carole FRÉMY  
Co-Administratrice



## DROIT DE LA PREUVE ET LOYAUTÉ

Par un arrêt du 19 mars 2025, la Chambre sociale de la Cour de cassation a franchi une nouvelle étape en reconnaissant, dans certaines conditions, l'admissibilité d'un témoignage anonymisé comme seule preuve.

Dans cette affaire, un salarié a contesté son licenciement pour faute grave. Il lui était notamment reproché d'avoir fait régner un « climat de peur » au sein de l'entreprise. Pour caractériser la faute grave, seuls deux constats d'audition de salariés établis par un huissier de justice, décrivant le comportement agressif du licencié, étaient versés par l'employeur. Pour dire le licenciement sans cause réelle et sérieuse, la Cour d'appel a écarté ces pièces au motif que ces constats consistaient en des recueils de témoignages anonymes non corroborés par d'autres éléments.



PAR GEOFFREY PAGÈS-GALDILO

L'arrêt d'appel est censuré par les juges de cassation qui admettent qu'un témoignage anonymisé puisse être - seul - produit en justice, si l'exercice du droit à la preuve de celui qui s'en prévaut le justifie.

### **Témoignage anonymisé et témoignage anonyme**

Il importe de distinguer témoignage anonymisé et témoignage anonyme. Le premier désigne une déclaration dont l'auteur est connu de la partie qui la produit, mais dont l'identité est masquée au stade de la procédure pour protéger le déclarant. À l'inverse, le témoignage anonyme émane d'une personne dont l'identité est ignorée de tous.

Cette distinction n'est pas purement théorique : depuis quelques années le témoignage anonymisé peut être retenu s'il est accompagné d'éléments « permettant d'en analyser la crédibilité et la pertinence », tandis que le témoignage anonyme ne peut jamais être reçu à titre principal (ex : C. Cass, ch. Soc., 19 avril 2023, n°21-20.308).

### **Témoignage anonymisé insuffisamment corroboré par d'autres éléments**

Dans le cas d'espèce, l'employeur s'était limité à verser aux débats deux constats d'huissiers, reprenant anonymement les auditions de collègues de travail du salarié licencié. En jugeant ces éléments non probants puisque non appuyés sur d'autres pièces, la Cour d'appel s'inscrivait logiquement dans le sillage de la jurisprudence rappelée précédemment.

Toutefois, la Cour de cassation censure cette solution par un raisonnement qui crée une nouvelle règle : le témoignage anonymisé peut être produit, même s'il n'est appuyé par aucun autre élément, dès lors que le droit à la preuve justifie son admissibilité.

### **Mise en balance des intérêts en présence**

La Cour prend toutefois soin de rappeler les exigences du droit à la preuve, en précisant qu'il revient au juge de procéder à une balance des intérêts en présence. En l'occurrence : les droits de la défense du salarié et l'obligation légale de l'employeur de protéger la santé et la sécurité de ses salariés (Art. 4121-1 et 4121-2 du Code du travail).

Cette mise en balance suppose le respect de deux conditions qui nous sont désormais familières. Le présent arrêt est particulièrement intéressant puisque la Chambre sociale procède elle-même et de manière détaillée à ce contrôle.

## **Le caractère indispensable de la preuve**

La Cour exprime clairement que l'anonymisation doit être nécessaire, et qu'il ne suffit pas de le prétendre. Il faut donc qu'il existe un motif sérieux de garder secrète l'identité des témoins. En l'espèce, compte tenu du contexte (salarié très agressif verbalement et physiquement, contre lequel l'employeur avait déjà pris des mesures) et de l'obligation pesant sur l'employeur de garantir la sécurité et la santé de ses salariés, le recours à des témoignages anonymisés paraissait totalement justifié.

## **Le caractère proportionné de l'atteinte aux droits de la défense**

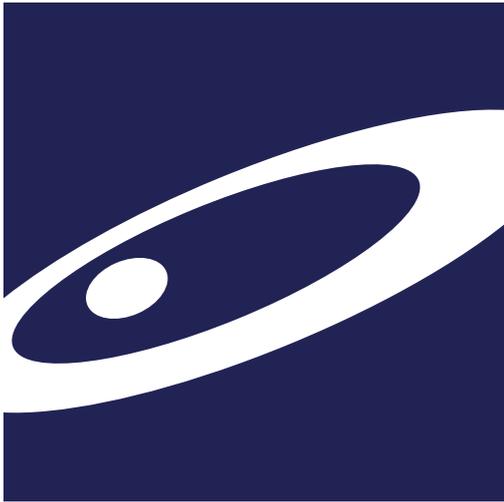
Ensuite, plusieurs éléments ont pesé dans l'appréciation de la Cour du caractère proportionné : le recours à un huissier de justice pour recueillir les déclarations en garantit la matérialité, l'anonymisation n'empêche pas les contestations sur l'authenticité ou le contenu des témoignages, et le fait que l'employeur a proposé aux magistrats de leur remettre les dépositions originales comprenant l'identité des témoins. Ces circonstances permettent à la Chambre sociale de conclure que l'atteinte au principe d'égalité des armes est proportionnée.

## **Conclusion**

Malgré la rigueur du contrôle de proportionnalité, cette jurisprudence devrait être abondamment reprise, notamment dans les contentieux de harcèlement ou de discrimination, où la protection des témoins entre souvent en tension avec les droits de la défense. Néanmoins, la pertinence de la solution interroge. Il semble en effet peu probable que le simple accès au contenu des témoignages suffise à permettre au salarié licencié d'assurer efficacement sa défense. En outre, en évoquant dans sa motivation « [...] un témoignage dont l'identité de son auteur n'est pas portée à la connaissance de celui à qui ce témoignage est opposé », la Cour laisse suggérer que la solution pourrait, dans certains cas, être également étendue aux témoignages anonymes. Jusqu'où le droit à la preuve est-il amené à évoluer ?

« *Les preuves sont un antidote contre le poison des témoignages.* », Francis Bacon

# TRIBUNE INVITÉE



utt

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE  
TROYES



PAR M. REZA EL GALAI  
RESPONSABLE DE PROGRAMME

## L'UTT LANCE UN DU ANALYSTE OSINT : UNE FORMATION PENSÉE POUR ENRICHIR VOTRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'Université de Technologie de Troyes lance à partir de septembre un Diplôme d'Université d'Analyste OSINT qui se distingue par son approche résolument tournée vers la méthodologie et l'analyse plutôt que la seule maîtrise technique des outils.

S'étalant sur 130 heures réparties sur 4 mois, avec une alternance présentiel et distanciel compatible avec une activité professionnelle, ce DU se concentre non pas seulement sur les aspects techniques de la recherche en source ouverte, mais surtout sur ses aspects méthodologiques, éthiques et légaux.

## **SORTIR L'OSINT DE LA SPHÈRE PUREMENT TECHNIQUE**

En concevant ce DU, le but affirmé est de sortir l'OSINT d'une sphère purement "technique", et d'offrir au sein d'un établissement public une formation destinée à tous les professionnels ayant un besoin en OSINT : détectives privés, spécialistes en intelligence économique, analystes en gestion des risques, journalistes d'investigation et acteurs du renseignement public ou privé.

## **L'ANALYSE CRITIQUE AU CŒUR DE LA FORMATION**

Le programme met l'accent sur la maîtrise du cycle complet du renseignement : de la planification méthodique à la restitution professionnelle, en passant par la gestion des biais cognitifs, l'évaluation de la fiabilité des sources et leur cotation. Les aspects légaux cruciaux pour nos professions sont traités en profondeur : licéité des preuves, protection des données personnelles, respect du cadre réglementaire.

Au-delà des modules techniques (WEBINT, IMINT, SOCMINT, GEOINT, Dark Web, IA), la formation intègre des cas pratiques sectoriels variés et aborde même la gestion des limites et frustrations liées à la pratique OSINT - une dimension rarement évoquée mais essentielle pour les professionnels du terrain.

## **UNE APPROCHE TRANSVERSALE ENRICHISSANTE**

Avec des enseignants venus du monde universitaire et du monde professionnel, cette formation permet à chaque participant d'enrichir sa pratique par la confrontation à d'autres approches méthodologiques. L'objectif : développer une capacité d'analyse critique et produire des résultats opérationnels adaptés aux besoins spécifiques de chaque organisation.

Cette initiative répond à un besoin croissant de professionnalisation dans un domaine où l'excellence ne se mesure plus à la seule maîtrise des outils, mais à la capacité de transformer l'information en renseignement actionnable.

### **Informations pratiques :**

conseil\_formation@utt.fr | 03 25 71 80 08

<https://www.utt.fr/formations/diplome-d-universite/analyste-osint>

# PORTRAIT D'ARP

**KARINE TOURNAY**

Logo de l'agence de Karine TOURNAY / INVESTIGARE  
<https://investigare.be>

Son LinkedIn



**ONARP : Tu exerces où en Belgique ?**

**KT :** Partout sur la Belgique, principalement en Wallonie. La Belgique c'est petit, je suis pas loin de Bruxelles, Namur ou Charleroi.

Je me suis installée il y a presque 13 ans.

**ONARP : Généraliste ou dans un domaine en particulier?**

**KT :** Je fais de tout. On est peu en Belgique, nous sommes plus ou moins 400 enquêteurs privés généraliste en Flandre et Wallonie confondues. Quand j'ai besoin, on travaille les uns avec les autres, on collabore. Je travaille également pour les compagnies d'assurances, mais en Belgique il n'y a pas la certification ALFA comme en France. Je suis également formatrice à l'école des détectives privés (IFAPME), je donne cours de réflexion stratégique et techniques d'enquêtes.

Je donne aussi des cours d'OSINT car ici en Belgique, on est un peu à la traîne. Ils en ont entendu parler tardivement et on m'a demandé d'initier les élèves à l'OSINT car c'est nouveau en fait.

**ONARP : Est-ce que tu peux exercer en France?**

**KT :** Non, il me faudrait un agrément au CNAPS. Je ne l'ai pas demandé, quand j'ai besoin je préfère collaborer directement avec des enquêteurs français du nord de la France ou d'ailleurs.

**ONARP : Si tu n'avais pas fait ce métier, tu aurais voulu faire quoi ?**

J'ai toujours voulu faire ce métier. Je ne savais pas que c'était possible et qu'une formation existait.

En fait j'ai trois boulots : je suis ARP, formatrice à l'IFAPME et experte après sinistre pour tout ce qui est cambriolage etc. Les assurances aiment bien avoir des experts avec cette double casquette parce que en tant que détective privé, nous sommes plus sensibilisés à la recherche de fraude. Quand tu dois faire une interview, un expert seul ne peut pas le faire. Cela me fait un petit plus.

**ONARP : Quelle est la croyance la plus fausse que les gens ont en Belgique ?**

**KT :** La brigade des cocus ! Comme en France. Les avocats ont aussi parfois cette opinion. Je leur expose les possibilités que nous proposons, quand on prend le temps d'expliquer, ils nous découvrent d'autres utilités.

**ONARP : As-tu quelque chose qui t'accompagne toujours sur le terrain ?**

**KT :** Je suis connue pour ravitailler tout le monde en bonbons. J'ai toujours mes bonbons pour faire la distributions aux autres confrères, ils sont tous plus jeunes que moi. J'ai toujours à manger, ils le savent bien !

**ONARP : Les gens proches comprennent ce que tu fais ?**

**KT :** J'ai deux grandes filles déjà dans la vie active, il n'y a pas de problème. Mon compagnon ne se tracasse pas non plus. J'ai toujours ma géolocalisation activée mais je n'ai jamais de réponse à mes messages ! Il n'est jamais inquiet.

**ONARP : Ton regard sur la société à changé depuis que tu exerces ?**

Je suis très légaliste et je n'aime pas la fraude et l'injustice. Je n'imaginai pas qu'il y en avait autant. Les problèmes de garde d'enfant etc. ça me ravage. J'ai la sensation qu'on se rend fort utile auprès des gens. Ils sont reconnaissants de notre travail, mais c'est vrai le monde a changé. L'emprise et la complexité des relations humaines sont aujourd'hui au centre de nombreux dossiers.

Je passe beaucoup de temps au téléphone avec les clients pour les écouter.

**ONARP : Comment se tenir à jour des évolutions ?**

**KT :** C'est un travail de chaque jour une grosse surveillance. Moi, ça me prend un temps énorme, je passe beaucoup de temps sur le web. Je pratique, j'utilise les techniques que j'ai relevées, les outils que j'ai installés. Je lis beaucoup de publications, je teste des techniques. C'est très mouvant comme truc, finalement. C'est ce qui fait que ce métier m'intéresse énormément. Il y a un besoin d'actualisation permanent, autant sur les outils que les sites. Par exemple, tu prends Facebook aujourd'hui, ça n'a rien à voir avec le Facebook d'il y a 10-12 ans. Il y a 10-12 ans, tu faisais une requête à peine compliquée dans la barre de recherche et tu arrivais à voir si un numéro de téléphone mobile était associé à un compte, c'était super sympa ! Aujourd'hui, tu ne peux plus.

**ONARP : Qu'est-ce que tu préfères dans ton métier ?**

**KT :** Je ne fais plus beaucoup de terrain.

Je fais encore des surveillances mais je laisse les filatures aux petits jeunes ! Par contre, tu me mets devant un garage pendant huit heures, aucun soucis. Je suis plutôt en statique, investigations de terrain et beaucoup de bureau, d'administratif. Je prépare les dossiers, je cible les profils sur le web pour accélérer le temps de mission.

L'OSINT c'est mon dada.

**ONARP : Tu refuses des dossiers en particulier ?**

**KT :** Bien entendu, Je refuse ce qui est illégal, mais sinon non, je prends toutes les missions. Il y a des affaires qui me ravagent mais je le fais car cela me tient à cœur. Dans mon groupe de collègues, on se "refile" les affaires qu'on préfère s'éviter à soi-même.

**ONARP : Tu vois l'avenir de la profession comment ?**

**KT :** Je pense que l'avenir de la profession de détective privé s'orientera de plus en plus vers les cyber-investigations, compte tenu de la place croissante du numérique dans nos vies et des traces qu'il génère. Cependant, je ne suis pas très optimiste quant au devenir global de la profession. Les contraintes légales, notamment liées au RGPD et aux réglementations spécifiques à notre métier, limitent fortement nos possibilités d'action. Cela risque de restreindre encore davantage notre champ d'intervention et de rendre l'avenir de la profession incertain.

**ONARP : Vous avez des syndicats qui tentent de faire évoluer la profession ?**

**KT :** (rires) En Belgique, il n'existe pas de syndicat spécifique pour les détectives privés. En revanche, certaines associations professionnelles existent et contribuent à représenter la profession, même si leur poids et leur influence demeurent encore relativement limités.

Tu pivotes dans ce nouvel espace, tu peux trouver un compte, un début de quelque chose.

***"Je ne suis pas très optimiste quant au devenir global de la profession."***

**ONARP : Qu'est-ce que tu dirais à ceux qui veulent devenir détective ?**

**KT :** Il faut être courageux pour faire ce métier. Si c'est par passion et qu'ils ont les moyens de pouvoir le faire, c'est parfait. A ceux qui souhaitent devenir détective privé, à mes élèves, je leur dis que c'est un métier passionnant, mais exigeant. Il demande non seulement de la persévérance et de la rigueur, mais aussi des moyens financiers pour se lancer. Dans la plupart des cas, il est nécessaire de cumuler cette activité avec un autre emploi au début, le temps de construire sa clientèle et de stabiliser son activité, de se faire connaître.



**PROPOS RECCUEILLIS PAR CAROLE FRÉMY**

# GRAND ANGLE

## INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS, GÉOPOLITIQUE ET INVESTIGATION PRIVÉE : LA NOUVELLE TRIANGULAIRE DU RISQUE

Dans un contexte de mondialisation ultra-concurrentiel, les entreprises cherchent à conquérir de nouvelles parts de marché à l'international. Ce principe de libre-échange favorise la mise en place de plusieurs stratégies d'expansion, dont les investissements directs étrangers (IDE).

Néanmoins, sous le prisme d'intelligence économique ou « business intelligence », ces investissements ne sont pas que des flux de capitaux. Certes, bénéfiques pour une ou plusieurs Économies, ils peuvent être également synonymes de prédation voire pillage économique.

La frontière entre pouvoir économique et puissance politique est très fine. Et cette frontière est d'autant plus floue lorsque l'investissement émane d'un fonds souverain ou d'une entreprise para-étatique étrangère. Chaque rachat d'entreprise, chaque implantation étrangère, chaque prise de participation peut masquer une volonté :

- D'influencer,
- De s'approprier du savoir-faire
- De capter des actifs stratégiques.

Observer les investissements étrangers, c'est comprendre comment les économies sont interconnectées entre elles. Aussi, cela permet d'avoir une « petite idée » des stratégies à long terme de certains États. Les IDE, considérés comme un réel soft power, leur finalité est de défendre leurs propres intérêts en s'appuyant sur leurs champions économiques.

Quid des intérêts économiques des entreprises ? En quoi les acteurs du renseignement privé pourraient les aider ?

### Les investissements directs étrangers, Quesako ?

Les IDE sont, selon la Banque de France, « des investissements internationaux par lesquels des entités contrôlent ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une économie tierce ». Ainsi, cela concerne toutes les implantations durables d'une entreprise dans un pays étranger, en prenant le contrôle d'une filiale ou en créant une structure locale .

Pour ce faire, l'investisseur étranger doit détenir au minimum 10% du capital ou de droits de vote de l'entreprise investie. Cela suppose donc une gestion directe sur l'entité sur du long terme.

Concrètement, il existe plusieurs formes d'IDE :

- La création d'une nouvelle filiale.
- L'acquisition d'une entité déjà existante. Nous pouvons ainsi parler de fusion-acquisition (FUSAQ).
- L'apport de fonds pour augmenter les capacités de production d'une filiale existante.
- L'injection de fonds pour soutenir l'activité d'une filiale en difficulté.

De nombreux exemples d'investissements directs étrangers en France ont fait notamment parler d'eux dans la presse ces dix dernières années.

Un cas d'école en intelligence économique et connu de tous, est l'affaire ALSTOM (2014-2015). Pour rappel les États-Unis via General Electric ont coordonné les leviers juridiques, économiques, politiques et informationnels au détriment d'un acteur stratégique français qu'est Alstom. Concurrent direct et pesant lourd sur la scène économique internationale, les américains ont tout simplement voulu neutraliser l'industriel français en... le rachetant. Les conséquences de cette prédation économique en France ?

- Perte de souveraineté nationale : les turbines sont sous pavillon américain
- Perte de compétitivité : affaiblissement d'un « champion français ».
- Réveil tardif de l'État français.

À l'inverse, un autre cas d'un investisseur français à l'étranger peut être repris : le groupe Bolloré en Afrique. Ce conglomérat français a investi massivement pendant plus de 30 ans, en développant des infrastructures logistiques critiques sur le continent africain.

L'influence de Bolloré était à la fois économique, politique (via le soutien d'élites locales) et stratégique, car ses actifs logistiques formaient une colonne vertébrale du commerce intra-africain.

À partir de 2015, l'influence croissante de la Chine en Afrique (dans le cadre des Nouvelles Routes de la Soie) a généré un jeu de rivalité pour le contrôle des infrastructures stratégiques. Par la suite, une affaire de corruption a grandement affaibli le groupe. Cela leur a valu une cession d'une filiale en 2022 à une entreprise Suisse et donc la fin de leur présence et contrôle des activités portuaires et logistiques africaines.

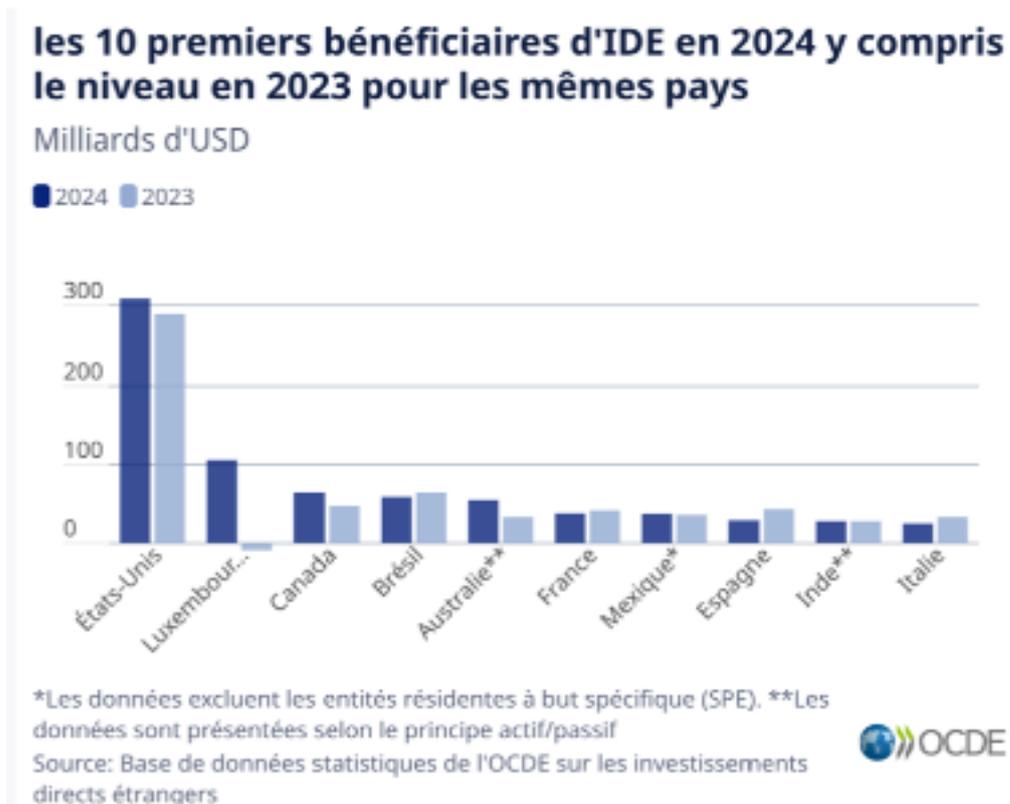
Globalement, l'OCDE a analysé qu'en 2024, les flux mondiaux d'IDE ont augmenté pour atteindre 1 485 milliards USD. Néanmoins, ces chiffres sont relativement bas comparés à l'année 2015 comme nous pouvons le visualiser grâce au graphique ci-dessous.



© Graphique disponible sur le site de l'OCDE

Toujours la même source, les trois premiers pays qui accueilleraient les investisseurs étrangers la même année sont :

- Les États-Unis,
- Le Luxembourg,
- Le Canada.



© Graphique disponible sur le site de l'OCDE

Pour autant, ces données seront intéressantes à comparer dans quelques années, notamment dès qu'il se possible d'analyser les effets de la politique économique de Trump.

Effectivement, un article de L'express datant de juin 2025 indiquerait qu'une clause dans le projet de loi budgétaire aurait un impact direct sur l'attractivité de certains actifs américains. Cette mesure « contre les impôts étrangers injustes » prévoirait une surtaxe de 5 à 20% sur les revenus d'investisseurs issus de pays discriminatoires. Donc des États qui appliquent une fiscalité « injuste » aux entreprises américaines, comme par exemple l'UE et sa taxe GAFAM.

Cette guerre commerciale américaine qui s'intensifie ne met pas tout le monde d'accord aux USA. Tandis qu'au sommet d'investissement SelectUSA, organisé au Maryland du 11 au 14 mai 2025, aurait été marqué par le pessimisme des participants ; le Secrétaire américain au Trésor aurait annoncé en parallèle que la politique de Trump (dérèglementation, loi fiscale, etc.) permettra d'attirer de nombreux investisseurs et atteindre du croissance du PIB 3% en 2026.

Concernant la France, l'OCDE et EY confirment qu'elle est le premier pays européen à accueillir les IDE en 2024 et cela depuis 2019.

Pourtant, cette « belle » annonce contraste avec les données réelles macroéconomiques : déficit économique français et chômage élevé.

Quels sont les bénéfices escomptés des IDE sur le plan économique et quels risques sont à prendre en compte ?

## **Entre levier de développement et Cheval de Troie géopolitique**

Derrière ces investissements réalisés, cela implique qu'il faut savoir en décoder certains.

- Certains investissements sont purement financiers, portés par des fonds à la logique capitaliste neutre.
- D'autres s'inscrivent dans des stratégies d'État : Chine (Belt & Road Initiative), Émirats (rachat de chaînes logistiques), Russie (relocalisation d'actifs via des hommes de paille) , USA (protection des technologies sensibles via le CFIUS).

Ces investissements, qu'ils soient d'origine étatiques ou privés, peuvent être aussi bien bénéfiques que risqués pour un pays.

Effectivement, grâce aux IDE, le premier avantage est le transfert de technologies et de compétences. Cela permet ainsi d'accélérer l'innovation et améliorer la compétitivité des entreprises locales. Le second serait tout de même la création d'emplois, que ce soit en termes de quantité qu'en qualité des emplois créés.

Si un paradoxe sur le marché du travail s'observe, ce serait lié aux politiques publiques qui se cantonnent à une vision court terme que long terme. La France est attractive pour accueillir des investisseurs étrangers, mais aucune remise en question sur les défis structurels comme la réforme du système éducatif ou l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie.

Elle a également une autre stratégie, qu'est d'investir à l'étranger (IDE sortants) plutôt que d'augmenter les IDE entrants. Concrètement, cela revient à favoriser la création d'emplois et de valeur ajoutée hors de l'Hexagone, au détriment du tissu économique national. Une stratégie qui contribue à expliquer le paradoxe français : première place européenne en termes d'IDE entrants, mais avec une croissance et un emploi stagnants.

Et d'un autre côté, ces investissements étrangers ont des inconvénients à ne pas prendre à la légère. Ils exercent une certaine pression concurrentielle sur les entreprises locales, ce qui les pousse à les fermer définitivement. Comment une petite entreprise peut rivaliser contre une PME qui a le soutien d'un investisseur qui a les fonds nécessaires pour être plus compétitif ?

Ensuite, il existe des risques de rapatriement des bénéfices dans les sociétés-mères (donc étrangères). Cela diminue considérablement les gains économiques du pays hôte. Enfin, et c'est peut-être le plus structurant, un pays trop dépendant des IDE (qu'ils soient entrants ou sortants) s'expose à une double vulnérabilité :

- Économique, puisque son tissu productif dépend de capitaux étrangers ;
- Politique, car ces flux peuvent servir des intérêts géopolitiques exogènes (soft power, lobbying).

Cette vulnérabilité économique particulièrement dans certains secteurs stratégiques — ceux qui concentrent le plus de savoir-faire, d'innovation ou de rayonnement à l'international. Sans surprise, ce sont eux qui attirent massivement les IDE.

Les principaux domaines sous le viseur des investisseurs étrangers sont :

- Le luxe (image de marque, savoir-faire artisanal français),
- L'énergie (nucléaire, renouvelables, réseaux de distribution),
- La technologie (IA, cloud, cybersécurité, semi-conducteurs),
- L'agroalimentaire (qualité des terroirs, chaînes de production).

Ces secteurs, en particulier lorsqu'ils sont associés à des actifs immatériels ou à des brevets sensibles, peuvent devenir de véritables points d'entrée pour des stratégies d'influence économique ou politique, parfois au détriment de la souveraineté nationale.

La vulnérabilité politique, quant à elle, elle est le fruit d'un ancrage géopolitique déguisé en une simple opération financière. Ces stratégies d'investissements sont loin d'être neutres. Instruments de soft power, ce sont des leviers d'influence et de pression diplomatique lorsqu'un pays détient des infrastructures critiques et stratégiques. Le cas de la prise de participation chinoise (67% !) dans le port du Pirée (Grèce) est emblématique. Porte d'entrée des marchandises en provenance du canal de Suez, elle a permis à la Chine de disposer d'un levier sur la politique étrangère de la Grèce. Grâce à cette influence, la Grèce a bloqué en 2017 une déclaration européenne à l'ONU critiquant les violations des droits humains en Chine. Cet événement a encore une fois révélé la vulnérabilité de l'UE face à des stratégies d'acquisitions ciblées, en particulier dans des pays touchés par la crise économique.

D'autres exemples peuvent être repris comme le port de Tartous (Syrie) par la Russie ou le Cloud Act (contrôle invisible via les GAFAM) par les USA.

En 2023, le Directeur adjoint du centre d'études prospectives et d'informations internationales avait déjà intégré la notion de géopolitique comme un des deux axes majeurs de transformation des IDE.

C'est pourquoi, face à ces inconvénients majeurs, de nombreux pays durcissent les contrôles des investissements directs étrangers pour renforcer la sécurité nationale contre notamment l'espionnage économique (cas de Huawei et de ses infrastructures 5G).

L'État français a mis en place quelques outils juridiques pour filtrer ces prises de participation étrangères :

- Application du décret n° 2014-479 du 14 mai 2014
  - Renforcement de l'article L151-3 du Code monétaire et financier (CMF) pour réaliser une procédure d'autorisation préalable
  - L'article R152-11 du CMF pour une déclaration des IDE auprès de la Banque de France
- Au sein de l'Union Européenne (UE), un filtrage des investissements étrangers est également mis en place depuis la 2019, grâce au Règlement UE 2019/452. Cet outil juridique a permis à une entreprise de semi-conducteurs allemande, de se protéger d'un rachat chinois en 2021 en invoquant la nécessité de préserver la souveraineté technologique et industrielle de l'Europe.

Aujourd'hui, ces entreprises ont une réelle problématique majeure. Elles doivent trouver un équilibre pour répondre aux enjeux :

- financiers (attirer les investisseurs, entrer en bourse) ;
- réputationnels et économiques (partager certaines informations pour rassurer les investisseurs sans trop en dire sur ses stratégies et informations confidentielles que les concurrents pourraient réutiliser

Un jeu d'équilibriste entre transparence et confidentialité, valorisation et protection, qu'un expert dans le renseignement d'affaires privé ou investigations privées serait à même de conseiller et d'accompagner les décisionnaires.

## **Le rôle pivot de l'investigation privée**

Intelligence économique et détective privé : du radar au filtre stratégique

Dans un contexte où la protection du capital matériel et immatériel des entreprises est devenue un enjeu crucial face aux risques de prédation économique orchestrée par certains états, l'investigation privée (intelligence économique et détective privé) occupent une place stratégique.

Alors que les fonds d'investissement internationaux jouent souvent le rôle d'intermédiaires entre des entreprises de différentes nationalités, ils se révèlent être eux-mêmes des acteurs géopolitiques à part entière, dont la nature et les véritables intentions doivent impérativement être analysées.

Au delà des analyses macroéconomiques et géopolitiques, une lecture plus fine de ces investissements exige des investigations ciblées. C'est là que l'investigation privée, souvent reléguée à des enjeux individuels ou commerciaux ponctuels, prend toute sa dimension stratégique. Elle permet de révéler les motivations réelles, les réseaux d'influence, voire les risques de captation technologique ou d'opérations d'influence masquées.

L'investigation privée répond ainsi à la question fondamentale que se posent aujourd'hui les dirigeants et autorités de contrôle. Par exemple, un fond d'investissement qui souhaite racheter une société française agit-il en toute indépendance ? Ou bien est-il le porte-voix indirect d'un État tiers, utilisant des structures opaques et des réseaux d'influence pour mener une opération d'acquisition stratégique ?

Le travail de l'acteur dans le renseignement d'affaires privé porte sur plusieurs axes cruciaux :

- L'identification des bénéficiaires économiques finaux, souvent masqués derrière des montages complexes,
- L'analyse des réseaux de contrôle croisé à travers les sociétés mères, filiales ou entités apparentées,
- La cartographie détaillée des risques, qu'ils soient réputationnels, juridiques ou politiques,
- La mise en contexte géopolitique, notamment en tenant compte des sanctions internationales, des stratégies d'influence étatique ou encore du niveau de corruption dans le pays d'origine.

Ici, la collaboration entre expert en intelligence économique et détective privé s'impose comme une évidence. Tandis que l'un apporte une grille de lecture globale, stratégique à moyen/long terme, l'autre sera le capteur sur le terrain qui ira dans les détails et mettra en lumière les signaux faibles.

Dans ce contexte, des cas typiques de « faux investisseurs » illustrent bien la nécessité de faire appel à l'investigation privée.

Grâce à une analyse et enquête en amont, des signaux d'alertes majeurs peuvent être recensés :

- Une participation antérieure dans une entreprise rapidement liquidée après transfert stratégique de brevets,
- Des liens directs/indirects avec un fonds souverain ou des personnes physiques sous sanctions économiques ((OFAC, UE, ONU)), comme la China Investment Corporation (CIC), des Fonds iraniens liés aux Pasdarans ou Fonds d'investissement libanais ou vénézuéliens
- Un historique de litiges et de contentieux de l'investisseur
- Des financements via des circuits bancaires suspects

Sans cette vigilance issue de l'investigation privée, la société cible aura des difficultés à anticiper un tel piège.

## Conclusion

Vers une alliance entre acteurs publics et privés ?

Face à la sophistication croissante des montages financiers internationaux et à la subtilité des stratégies d'influence économique, les professionnels du renseignement d'affaires privé s'imposent comme des acteurs-clés de la protection économique, aux côtés des dispositifs étatiques.

Loin d'agir en opposition, ils forment un écosystème complémentaire et agile, capable d'intervenir en amont pour :

- Nourrir les directions juridiques, compliance ou M&A avec des informations sensibles à forte valeur stratégique,
- Détecter les signaux faibles : liens occultes, conflits d'intérêts camouflés, passifs judiciaires à l'étranger,
- Appuyer les prises de décision lors d'autorisations réglementaires, de comités d'investissement ou de situations de crise.

Ainsi, en complément du SISSE (Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques) ou de l'Agence des participations de l'État (APE), le renseignement économique privé agit comme un filet de sécurité stratégique. Il participe activement à la préservation des intérêts économiques nationaux et de la souveraineté, dans un monde où les frontières entre finance, géopolitique et sécurité sont devenues poreuses.

Dans plusieurs pays comme les États-Unis (via le CFIUS), le Royaume-Uni ou encore l'Allemagne (BAFA), l'État collabore activement avec le privé pour renforcer le contrôle des investissements étrangers :

- Des cabinets spécialisés en due diligence stratégique sont mandatés avant même l'autorisation d'investissement.
- Des partenariats public/privé structurés permettent de mutualiser les expertises et de réduire les angles morts.

Et la France ? Encore trop timide. Mais le besoin devient urgent, en particulier dans les secteurs sensibles où :

- Les menaces économiques ne sont pas toujours illégales... mais bien réelles,
- Le "petit investisseur" peut dissimuler un agenda étatique hostile.

Certaines opérations peuvent également servir de couverture à des actes d'espionnage industriel ou de captation de savoir-faire.

En résumé : ne pas enquêter lors d'un IDE, c'est jouer à la roulette russe. La vraie question n'est pas « combien », mais « qui » et « pourquoi ».

Les acteurs du renseignement d'affaires privée (intelligence économique et détective privé) doivent aujourd'hui être intégrées comme des maillons centraux dans toute stratégie de souveraineté économique. Non seulement pour protéger, mais aussi pour anticiper, qualifier et orienter les décisions économiques majeures.

**POUR ALLER PLUS LOIN :**

© Sur le libre échange : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1693>

© Sur les accords européens de libre-échange <https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/les-accords-europeens-de-libre-echange-en-3-minutes/>

© Formes d'IDE selon l'OCDE : OCDE, Définition de référence des investissements directs internationaux, 4e édition, 2008, Paris

© Travaux de l'OCDE sur les investissements : <https://www.oecd.org/fr/themes/investissement.html>

© Contrôle des investissements étrangers aux USA : <https://relians.fr/cfius-le-controle-des-investissements-etrangers-aux-etats-unis/>

© L'influence des politiques sur les échanges et l'investissement direct étranger : <https://shs.cairn.info/revue-economique-de-l-ocde-2003-1-page-7?lang=fr>

© La France résiliente auprès des investisseurs étrangers en 2024 : <https://media.businessfrance.fr/actualites/la-france-resiliente-en-2024-aupres-des-investisseurs-etrangers-dans-un-contexte-mondial-incertain-e308a-0fea0.html>

© Rapport d'information concernant l'évaluation du contrôle des investissements directs étrangers en France : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cec/l17b1453\\_rapport-information](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cec/l17b1453_rapport-information)

© Port de Pirée en Grèce sous contrôle chinois : <https://thegoodlife.fr/le-piree-port/>

© Chine Cheval de Troie en Grèce : [https://www.franceinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-avance/xi-jinping-en-grece-cheval-de-troie-des-investissements-chinois-en-europe\\_3678003.html](https://www.franceinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-avance/xi-jinping-en-grece-cheval-de-troie-des-investissements-chinois-en-europe_3678003.html)



PAR ÉMELINE STRENTZ

**Important** : le matériel présenté est conçu pour un usage professionnel et s'adresse uniquement aux acteurs qualifiés de la sécurité et du renseignement.

Récemment, l'actualité a rappelé à quel point la vigilance reste essentielle, même dans des lieux et à des horaires que l'on imagine sécurisés. La tentative d'enlèvement en plein jour, au cœur de Paris, de la fille d'un homme d'affaires impliqué dans les cryptomonnaies illustre la nécessité d'outils permettant d'anticiper les risques.

C'est dans cette optique que l'ONARP vous propose grâce à son partenaire HD Protech, des traceurs discrets et dissimulables à tarif préférentiel. Utilisés légalement et avec l'accord préalable des personnes concernées, ils offrent un moyen de suivi fiable pour mieux réagir en cas d'incident et renforcer la protection des proches comme des collaborateurs. Ils apportent également à nos professionnels du réseau la possibilité de proposer à leurs clients des produits efficaces dans le cadre de prestations de sécurité spécifiques qui nécessitent d'être proactif.

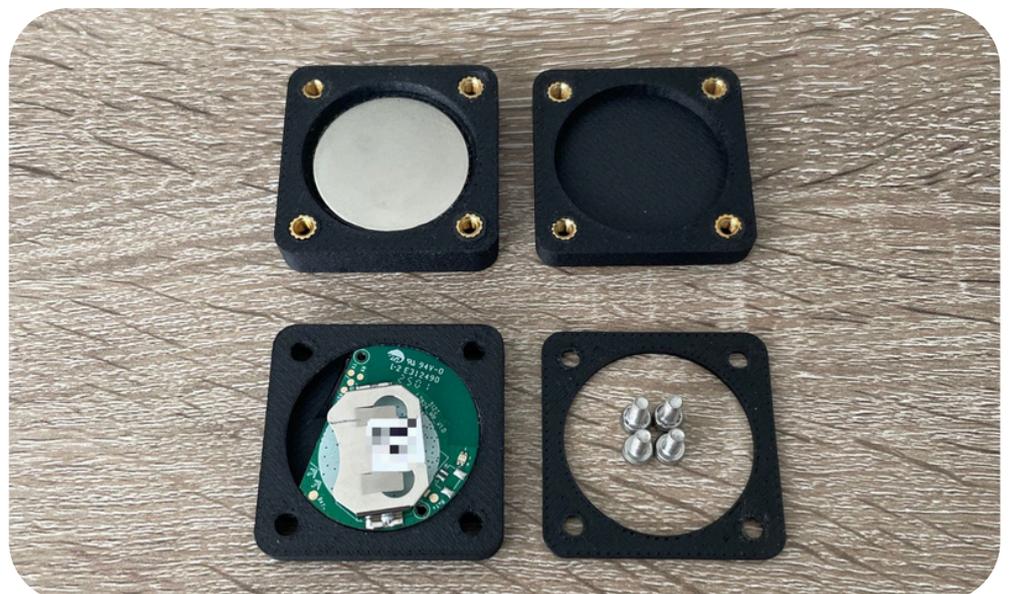
### Présentation générale

Ce dispositif se distingue par son fonctionnement sans carte SIM ni abonnement, limitant ainsi les coûts d'utilisation. Relié à la plateforme Tracksolid Pro, il enregistre les parcours et restitue les données de localisation en toute simplicité via une interface Web ou mobile.



## Caractéristiques techniques

- Technologie : Bluetooth Low Energy (BLE).
- Autonomie : jusqu'à 10 mois selon l'usage, grâce à une pile CR2025 ou CR2032.
- Dimensions : format réduit de 40 × 40 × 13 mm, facilement dissimulable.
- Plateforme : accès inclus 12 mois dès l'achat, avec un relevé de position par heure maximum (options disponibles pour des relevés toutes les 30 min ou 10 min).
- Alertes : paramétrage d'alertes de zone (ex : sortie d'un périmètre défini), suivi, historique et navigation vers la position.
- Discrétion : contrairement aux dispositifs de type AirTag, il n'envoie pas de notifications aux smartphones à proximité, garantissant une surveillance silencieuse.

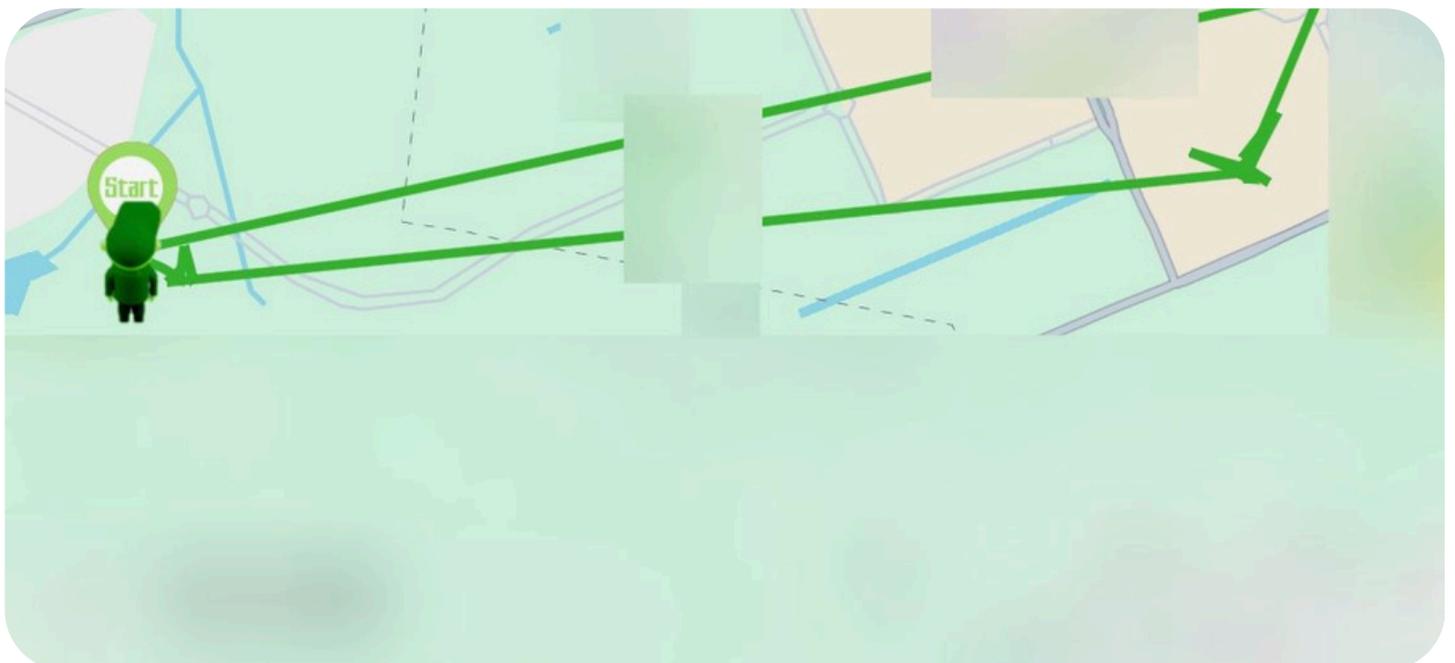
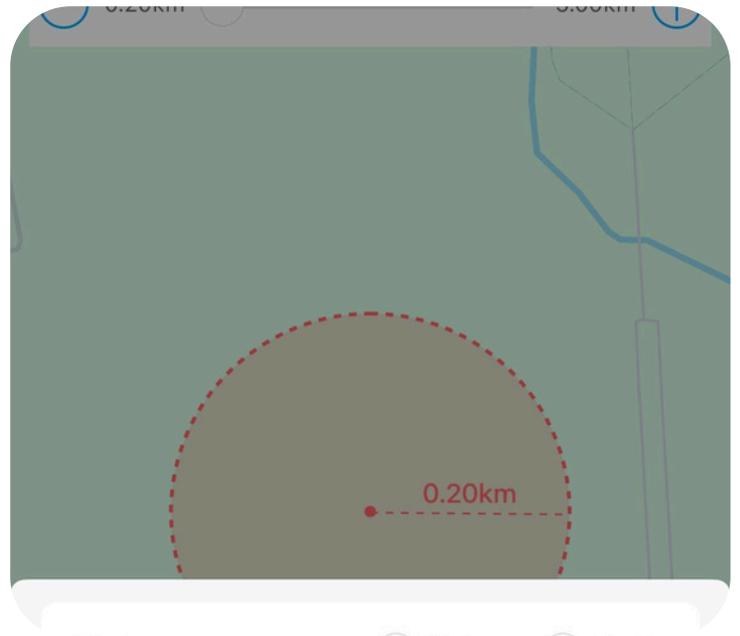


## Utilisation sur le terrain

La mise en service est intuitive : choisissez entre le couvercle simple ou aimanté, insérez la pile, flashez le QR code depuis l'application pour lier le traceur à l'application et commencer l'enregistrement. Les données collectées permettent d'obtenir une relecture précise des parcours, utile aussi bien pour un audit interne que pour le suivi de déplacements sensibles. L'autonomie prolongée et le format compact en font un outil adapté aux missions de longue durée. Son absence d'avertisseurs parasites en périphérie renforce sa discrétion et en fait un atout non négligeable.



Modifier le périphérique	
Nom de l'appareil	test matos
N ° de plaque	N ° de plaque
Nom du conducteur	Nom du conducteur
Numéro de contact	Numéro de contact
Icône de périphérique	



### Points forts

- Économie d'usage : pas de frais récurrents, pas de carte SIM.
- Discrétion et légèreté : facile à intégrer dans un dispositif de suivi et possibilité d'intégration personnalisée sur demande.
- Simplicité d'exploitation via Tracksolid Pro.
- Autonomie et étanchéité satisfaisante pour les missions de terrain.

### Points faibles

- Ne convient pas à toutes les prestations. Le suivi n'est pas en temps réel à la demande (relevé des positions à raison d'une par heure, ou en option une toutes les 10 ou 30 minutes).

### Conclusion

Le Traceur PROTAG-BLE s'inscrit dans une logique différente des traceurs GPS traditionnels. Si ces derniers sont incontournables pour un suivi longue distance, la technologie BLE se démarque par sa sobriété énergétique, son coût réduit, sa simplicité d'intégration et sa discrétion.

Pour les professionnels comme pour les particuliers, cela signifie un outil particulièrement adapté aux contextes urbains, aux environnements intérieurs ou aux missions où la compacité et l'autonomie sont prioritaires. Avec des conditions préférentielles à hauteur de -15% offertes aux membres de l'ONARP par notre partenaire HD Protech, ce traceur se présente non seulement comme une solution moderne et économique de suivi, mais aussi comme une alternative stratégique au GPS.

### Rappel légal

Article 226-1 du Code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci. »



Tarif public de notre partenaire : 99 EUROS TTC.

**Membres ONARP : 15% de réduction immédiate**, soit 84 EUROS TTC.

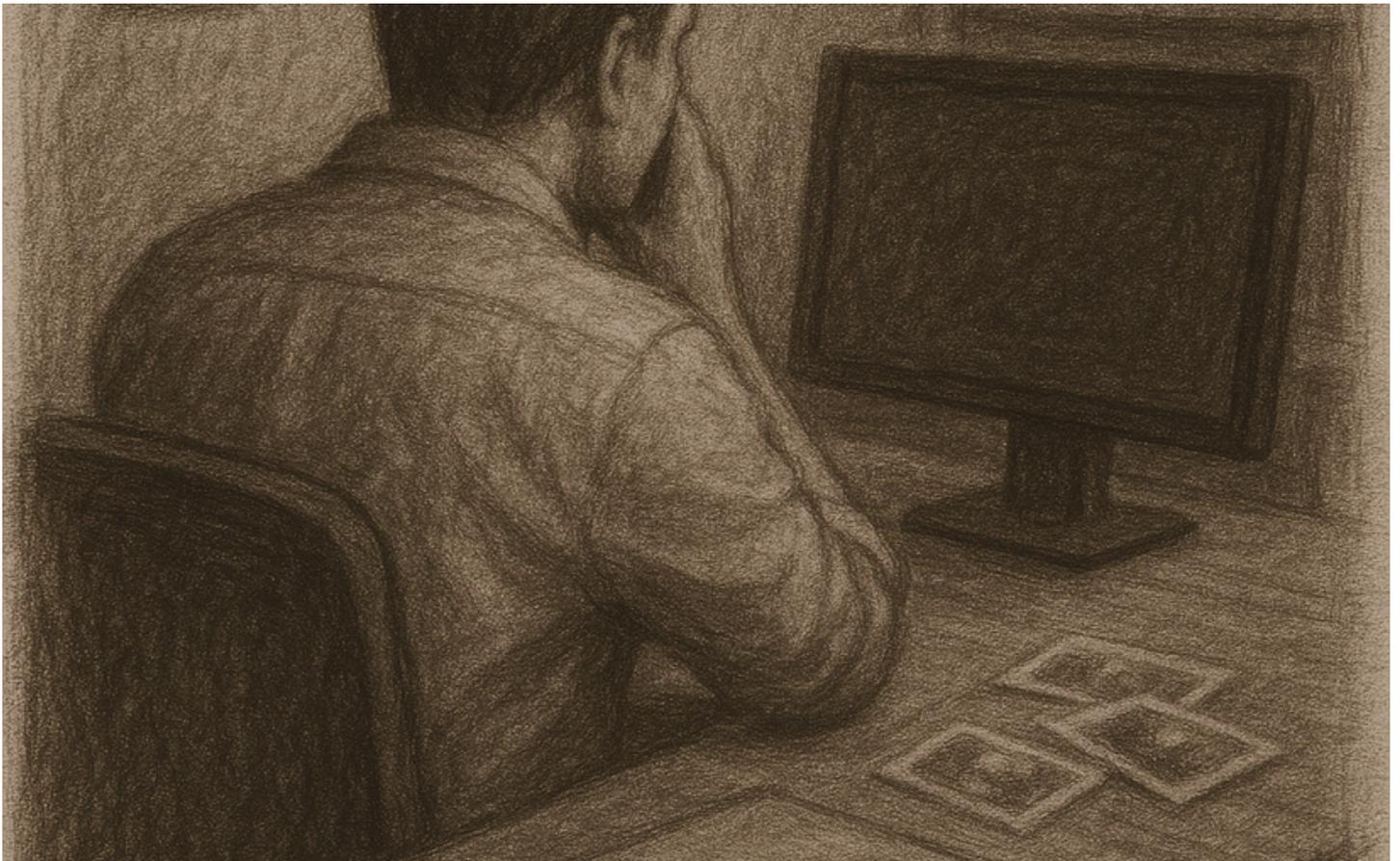
Site de notre partenaire : [www.hd-protech.com](http://www.hd-protech.com)



TEST RÉALISÉ PAR OLIVIER GROLEAU

# AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

## ÉTUDE DE CAS : LES SERVICES CONSULAIRES AU SERVICE DE LA VÉRITÉ



Partout dans le monde, des concitoyens français vont et viennent. Certains travaillent, d'autres étudient ou découvrent, et parfois, malheureusement, certains décèdent.

Dans le cadre d'une enquête anti-fraude à l'assurance, l'agent de recherches privées peut être amené à vérifier la matérialité d'une disparition pour écarter tout soupçon de fraude à l'assurance décès. Ces vérifications se font généralement longtemps après les faits alors que le corps est déjà inhumé. Alors comment faire pour savoir si oui ou non, la personne inhumée est vraiment celle que l'on imagine alors même que le cercueil a été scellé à plusieurs milliers de kilomètres de nous, il y a plusieurs années de cela ?

Pour y répondre, je vous emmène en République socialiste du Vietnam.



PAR ANTHONY BRUNELIÈRE



Tout commence par la déclaration du décès d'un homme au Vietnam lors d'un accident de moto. Son assurance est mise au courant et doit procéder -en partie- à sa succession. Pour cela elle contacte l'héritière du défunt et lui demande un certain nombre de documents afin de constituer le dossier de succession des fonds, récemment enregistrés. Malheureusement, de nombreux documents manquent à l'appel et surtout, un élément attire l'attention de la gestionnaire d'assurance : le décès n'est pas indiqué sur l'acte de naissance transmis alors même que l'édition de l'acte est postérieure à la date du décès.

Les documents manquants, l'absence de mention du décès sur l'acte et la récente signature du contrat suffisent à l'assurance pour se poser une question difficile :

Le défunt est-il vraiment décédé ?

Avant de développer, voici un petit point informatif sur une confusion courante entre l'ambassade et le consulat.

En théorie, le consulat s'occupe de la gestion de la vie des Français à l'étranger. Ils s'occupent par exemple des élections, des titres d'identité ou encore l'inscription des naissances ou des décès. L'ambassade, quant à elle, représente directement l'État français et ses intérêts dans le pays qui l'accueille. Son rôle est diplomatique et politique.

En pratique, dans de nombreux pays, les services consulaires sont intégrés à l'ambassade sans oublier que certains États n'ont pas directement de consulat ou d'ambassade français sur leur territoire. Par exemple, pour joindre les services consulaires français en Syrie, il vous faudra contacter le consulat du Liban.

Dans notre cas d'espèce nous avons contacté le consulat français au Vietnam qui nous a affirmé ne pas pouvoir nous aider. Nous avons alors contacté l'ambassade qui nous a directement répondu positivement. En effet, nous avons pu nous entretenir avec une diplomate française chargée d'une grande délégation dans laquelle se trouve notamment les décès. Elle a pu (après plusieurs jours de recherches) nous confirmer plusieurs éléments :

- Un courrier atteste que la famille n'a pas sollicité d'autopsie,
- Un rapport des autorités locales,
- La demande d'autorisation de transport du corps,
- le plan de vol de l'avion-cargo l'ayant transporté,
- l'autorisation municipale d'inhumation du corps ?
- La certification écrite que le sceau de la République française a été apposée sur le cercueil

Cela fait beaucoup d'informations qui confirment une chose : le processus a été parfaitement suivi, nous savons que l'assuré est décédé, que son corps a été rapatrié et qu'il a été inhumé. Un doute subsistait : nous n'avons pas obtenu la preuve que le corps placé dans le cercueil était bel et bien celui de l'assuré. Nous avons déjà eu dans nos dossiers des cas où des autorités avaient été soudoyées pour éditer de faux documents.

Toutefois, la diplomate en lien avec nous a confirmé que l'agent consulaire ayant apposé le sceau sur le cercueil avait confirmé l'identité du défunt.

Nous avons également pris attache avec la mairie et les pompes funèbres pour obtenir de plus amples informations, que nous garderons ici confidentielles. Toutefois il est intéressant de rappeler le fonctionnement de l'état civil français à l'étranger car une confusion a souvent lieu surtout concernant le Service Central de l'État Civil [SCEC] de Nantes.

Synthétiquement :

Un français à l'étranger verra théoriquement ses actes dressés par les autorités locales étrangères puis transcrits et centralisés au SCEC de Nantes.

Par exemple, un français né à Casablanca, marié à Montréal et dont l'enfant est né à Tokyo, verra tous ses actes d'état civil centralisés à Nantes et transcrits selon les règles françaises même si les originaux ont tous été dressés dans une langue différente. Certains actes peuvent également directement être délivrés par le consulat français. Tandis qu'un étranger en France verra ses actes dressés par les mairies françaises, qui restent en France. Charge ensuite aux autorités consulaires de son pays de procéder à la transcription dans leurs propres registres.

Un parallèle intéressant peut être fait avec la question de la légalisation ! En effet, Un canadien né au Canada ne pourra pas faire transcrire son acte en France car il n'est pas français. Il devra donc légaliser son document provenant de son Etat à lui pour qu'il ait valeur juridique en France. Pour un français ayant un acte étranger, sa nationalité permettra via le consulat de transcrire (en règle générale) son acte directement en France.

Ainsi, même si l'administration peut paraître lourde, elle prend dans ce cas tout son sens. La rigueur du processus administratif permet, même des années après, d'obtenir des informations cruciales pour l'intérêt de nos clients.

Pour finir, l'histoire s'est terminée de manière assez difficile puisque la mère du défunt nous a appelés après avoir été mis au courant de notre enquête par les pompes funèbres. Elle nous a expliqué ne rien savoir de la mort de son fils et ne pas réussir à faire son deuil dans cette lourde interrogation. Elle nous a alors demandé de lui raconter chaque détail des éléments que nous avons pu obtenir des divers documents qu'elle n'avait jamais obtenu. Et nous avons alors compris, au milieu de ses sanglots, que nous avons réussi notre mission grâce à un service administratif très diligent et réactif mais que nous avons été missionnés justement, car cette même administration n'avait pas transmis l'ensemble des documents à la famille.

En effet, si cela avait été fait, la famille aurait transmis les documents à l'assurance et nous n'aurions très probablement jamais été missionnés dans ce dossier.



Contactez-nous facilement !



[contact@onarp.org](mailto:contact@onarp.org)



ONARP - Organisation Nationale  
des Acteurs du Renseignement Privé



[onarp.org](http://onarp.org)

Olivier GROLEAU : Administrateur et fondateur  
Carole FRÉMY : Co administratrice